RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04975
Numéro SIREN : 451 438 782
Nom ou dénomination : ELENGY

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 21922

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société ELENGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes inscrite auprès de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 et nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité.

- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.

- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Deloitte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Nadia LAADOULI

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

Sommaire

Sommaire 2

Etats de synthèse 1

Bilan Actif 2

Bilan Passif 3

Compte de résultat (1/2) 4

Compte de résultat (2/2) 5

Annexes aux comptes annuels 8

PREAMBULE 8

REGLES ET METHODES COMPTABLES 8

NOTES SUR LE BILAN ACTIF 13

NOTES SUR LE BILAN PASSIF 17

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 23

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES 28

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

BILAN ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	24 273 934	20 075 612	4 198 322	3 308 967
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 651 022		2 651 022	1 258 885
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	***26 924 956***	***20 075 612***	***6 849 344***	***4 567 852***
Terrains*	48 545 458	24 396 708	24 148 750	16 543 034
Constructions	16 033 099	7 820 805	8 212 294	8 048 938
Installations techniques, matériel et outillage industriels	778 137 137	577 954 619	200 182 518	202 571 037
Autres immobilisations corporelles	6 325 199	5 940 436	384 763	376 195
Immobilisations en cours	40 324 424		40 324 424	17 912 208
Avances et acomptes			**0**	
Immobilisations corporelles	***889 365 317***	***616 112 568***	***273 252 749***	***245 451 412***
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	626 103 939		626 103 939	626 103 939
Créances rattachées à des participations	94 538 412		94 538 412	140 081 748
Autres titres immobilisés				
Prêts	82 867	1 971	80 897	109 466
Autres immobilisations financières	5 411		5 411	2 719
Immobilisations financières	***720 730 630***	***1 971***	***720 728 659***	***766 297 872***
	1 637 020 902	**636 190 150**	**1 000 830 752**	**1 016 317 136**
Matières premières, approvisionnements	6 257 267	3 641 882	2 615 385	2 909 986
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
Stocks	***6 375 720***	***3 641 882***	***2 733 838***	***3 028 439***
Avances et acomptes versés sur commandes	112 507		112 507	11 929
Clients et comptes rattachés	28 545 526	2 345 518	26 200 008	54 330 979
Autres créances	75 801 839		75 801 839	47 290 075
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	***104 347 365***		***102 001 847***	***101 621 055***
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 236 979		3 236 979	460 839
Trésorerie	***3 236 979***		***3 236 979***	***460 839***
Charges constatées d'avance	677 517		**677 517**	538 281
	114 750 087	**3 641 882**	**108 762 687**	**105 660 541**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
	1 751 770 989	**639 832 033**	**1 109 593 438**	**1 121 977 677**

* le poste comprend les actifs de démantèlement

Bilan Passif

BILAN PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	132 202 620	132 202 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	263 360 701	288 360 701
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	13 220 262	10 867 055
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL réserves	***13 220 262***	***10 867 055***
Report à nouveau	7 998 460	10 457 348
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**68 291 638**	**62 293 956**
Subventions d'investissement	547 833	626 649
Provisions réglementées	100 812 634	93 926 325
CAPITAUX PROPRES	**586 434 148**	**598 734 654**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FOND PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	103 309 359	90 039 036
PROVISIONS	**103 309 359**	**90 039 036**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	346 403 968	359 068 311
Dettes financières	***346 403 968***	***359 068 311***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 873 364	415 279
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 041 290	26 529 474
Dettes fiscales et sociales	26 982 601	32 495 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 922 852	2 018 979
Autres dettes	6 625 858	12 676 138
Dettes d'exploitation	***73 445 964***	***74 135 676***
Produits constatés d'avance		
	419 849 931	**433 203 987**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**1 109 593 438**	**1 121 977 677**

Compte de résultat (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	10 215		**10 215**	**754**
Production vendue : Services	169 109 625		**169 109 625**	**203 561 773**
Chiffres d'affaires nets	169 119 840		**169 119 840**	**203 562 527**
Production stockée				
Production immobilisée			2 081 087	1 329 180
Subventions d'exploitation			234 778	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 533 240	864 667
Autres produits			95	126 679
Total des produits d'exploitation			**172 969 039**	**205 883 053**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane			2 116 935	1 356 941
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-163 476	-99 212
Autres achats et charges externes			52 964 188	54 616 580
Impôts, taxes et versements assimilés			9 828 286	14 542 676
Salaires et traitements			24 927 581	23 655 621
Charges sociales			12 431 888	12 124 754
- dotations aux amortissements			18 829 214	36 994 052
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 668 402	1 200 772
Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 308 503	1 391 560
Autres charges			5 197 438	3 953 641
Total des charges d'exploitation			**132 108 960**	**149 737 383**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**40 860 079**	**56 145 670**
Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**				
Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**				
Produits financiers de participations			49 924 235	26 297 265
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 168	3 880
Autres intérêts et produits assimilés			454 697	525 891
Reprises sur provisions et transferts de charges			63	418
Différences positives de change			6 080	5 291
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			**50 387 242**	**26 832 745**
Dotations financières aux amortissements et provisions			63	0
Intérêts et charges assimilées			3 802 705	3 492 709
Différences négatives de change			7 598	4 099
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			**3 810 366**	**3 496 808**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			**46 576 876**	**23 335 937**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			**87 436 955**	**79 481 607**

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 016	87 160
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 588 390	11 444 111
Total des produits exceptionnels	**2 668 406**	**11 531 271**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-280	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	876 418	662 257
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 474 699	9 349 340
Total des charges exceptionnelles	10 350 837	10 011 597
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-7 682 431**	**1 519 674**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 264 000	2 599 159
Impôts sur les bénéfices	9 198 887	16 108 167
TOTAL DES PRODUITS	**226 024 687**	**244 247 068**
TOTAL DES CHARGES	**157 733 049**	**181 953 112**
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**68 291 638**	**62 293 956**

Elengy

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Elengy a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui s'est terminée fin juin 2021.
L'actionnaire minoritaire (SIG) a cédé sa participation à GRTgaz en date du 22 décembre 2021. Elengy SA est désormais détenue par GRTgaz comme unique actionnaire.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois, comme celui de 2020.

Le total du bilan au 31 décembre 2021 est de 1 109 593 438 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2020 était de 1 121 977 677 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2021 est un bénéfice de 68 291 638 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2020 était un bénéfice de 62 293 956 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Règlementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.
L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.
La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.
Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.
Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.
Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.
Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.
Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.
Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.
Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.
Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.
Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.
A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.
Au 31 décembre 2021, Elengy a enregistré un passif au titre des quotas d'émission à effet de serre (environ 300 k€).

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1er décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.
La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.
Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.
Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

La provision est constituée initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L'ATTM6 en application a été fixé le 1er avril 2021 pour une durée de 4 ans, mais avec une révision partielle qui sera été effectuée au 1er avril 2023.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIERS

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2020 et 2021 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	**22 981 666**	**3 207 519**	**2 691,64**	**733 079**	**26 924 956**
Concessions, brevets, droits similaires	21 722 781			2 551 153	24 273 934
Immobilisations incorporelles en-cours	1 258 885	3 207 519	2 692	(1 818 074)	2 651 022
Immobilisations corporelles	**845 239 836**	**47 422 942**	**(2 564 382)**	**(733 079)**	**889 365 317**
Terrains & Agencements					
Constructions	15 468 786		(33 179)	597 492	16 033 099
Actif de démantèlement	39 325 879	9 219 579			48 545 458
Installations techniques, matériel et outillages industriels	766 343 793	263 337	(2 560 130)	14 090 136	778 137 137
Autres immobilisations corporelles	6 189 170	136 028			6 325 199
Immobilisations en-cours	17 912 208	37 803 997	28 927	(15 420 707)	40 324 424
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations financières	**766 299 843**	**5 666,03**	**(45 574 879)**	**-**	**720 730 630**
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-				-
Titres de participation	626 103 939				626 103 939
Créances rattachées à des participations	140 081 748		(45 543 336)		94 538 412
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	111 436	2 974	(31 543)		82 867
Autres immobilisations financières	2 719	2 692			5 411
TOTAL	**1 634 521 345**	**50 636 127**	**(48 136 570)**	**-**	**1 637 020 902**

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** augmente par rapport à fin 2020 de 9 219 579 euros suite à la révision des taux d'actualisation et des taux d'inflation. La provision pour démantèlement du terminal méthanier de Montoir de Bretagne augmente de 6 044 489 euros sur 2021 et celle du terminal méthanier de Fos Tonkin augmente de 3 175 090 euros.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appontements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le «**gaz talon**» correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin..

L'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles en cours de 41 011 516 euros résulte essentiellement des trois projets majeurs suivants :

- L'installation d'un compresseur BP à Montoir de Bretagne avec une mise en service en 2022,
- Le revamping du Terminal de Tonkin avec une répartition des mises en service entre 2021 et 2022,
- Le projet SAP.

Note 2 – Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	**18 413 814**	**1 661 797**	**-**	**20 075 612**
Concessions, brevets, droits similaires	18 413 814	1 661 797		20 075 612
Immobilisations corporelles	**599 788 425**	**18 009 416**	**1 685 273**	**616 112 568**
Terrains & Agencements	-			-
Constructions	7 419 848	421 931	20 974	7 820 805
Installations techniques, matériel et outillages industriels	563 772 756	15 846 161	1 664 299	577 954 619
Actif démantèlement	22 782 845	1 613 863		24 396 708
Autres immobilisations corporelles	5 812 975	127 460		5 940 436
Immobilisations financières	**1 970**	**63**	**63**	**1 971**
Prêts	1 970	63	63	1 971
TOTAL	**618 204 209**	**19 671 276**	**1 685 336**	**636 190 150**

La diminution de 1 685 273 euros correspond essentiellement à la sortie d'éléments de l'exploitation sur le site de Montoir.

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage (fiscales)
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

NB : pour rappel, à fin 2019 les durées d'amortissement des actifs du site Tonkin ont été ajustées sur des durées plus courtes.

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Dotation aux amortissements linéaires	18 057 350	36 198 924
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	771 863	795 128
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	6 886 309	-2 094 771

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2021	Variations	A la clôture 31/12/2021
Stocks et en-cours	6 093 791	163 476	6 257 267
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 183 805)	(458 077)	(3 641 882)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	(1 555 664)	(1 164 851)	(2 720 514)
GNL à restituer	1 555 664	1 164 851	2 720 514
TOTAL	**3 028 439**	**(294 601)**	**2 733 838**

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2021	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	**94 626 690**	**82 867**	**94 543 823**
Créances rattachées à des participations	94 538 412		94 538 412
Prêts	82 867	82 867	-
Autres immobilisations financières	5 411	-	5 411
Actif circulant & charges constatées d'avance	**105 024 882**	**105 024 882**	**-**
Clients et comptes rattachés	28 545 526	28 545 526	-
Personnel	7 224	7 224	-
Organismes sociaux	3 606	3 606	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	15 008 102	15 008 102	-
Autres	60 782 907	60 782 907	-
Charges constatées d'avance	677 517	677 517	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	**112 507**	**112 507**	**-**
TOTAL	**199 764 079**	**105 220 256**	**94 543 823**

- **Actif immobilisé**

Les **créances rattachées à des participations** de 94 538 412 euros correspondent au prêt accordé à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou.

- **Actifs circulants et charges constatées d'avance**

Le poste « **Autres** » de 60 782 907 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA pour 57 969 274,39 euros.

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Mouvements par contrepartie au bilan	Au 31/12/2021
Actif de démantélement	0	0	0	842 000	842 000
Stocks et en-cours	3 183 805	810 925	352 848		3 641 882
Comptes de tiers et prêts	1 970	63	63		1 971
Clients et comptes rattachés	1 566 046	857 477	78 005		2 345 518
TOTAL	**4 751 822**	**1 668 465**	**430 916**	**842 000**	**6 831 371**

Dépréciation de l'actif de démantèlement
Dépréciation de l'actif de démantèlement sans impact résultat suite à changement d'estimation de la provision pour démantèlement pour 842 000 euros.

Provisions pour dépréciation ses stocks
Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.
Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.
Provision constatée suite à un litige avec un client sur un arriéré de créance. La reprise de 78 005 euros a été faite suite au paiement d'une facture par ce dernier fin 2021.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2020	2021
Clients et comptes rattachés	29 634 570	19 254 809
Autres créances	474 377	925 759
TOTAL	**30 108 947**	**20 180 568**

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2020	2021
Charges constatées d'avance	538 281	677 517
TOTAL	**538 281**	**677 517**

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à fin 2021 aux charges d'assurance du premier semestre 2022.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

<u>Note 9</u> - Capital social au 31 décembre 2021 = 132 202 620 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13 220 262	10	132 202 620
Titres émis			-
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	**13 220 262**	**10**	**132 202 620**

Le montant du capital social d'Elengy s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2021. Il n'a pas varié entre 2020 et 2021.
Les titres détenus par la Société Infrastructure Gazière (SIG) ont été apportés en nature en date du 22 décembre 2021 à GRTgaz.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	**598 734 654**
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'emission	(25 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	(2 458 888)
Variation de la réserve légale	2 353 207
Variation des provisions réglementées	6 886 308
Variation du résultat	5 997 682
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	(78 816)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	**586 434 148**

Dividendes distribués durant l'année N	62 399 637

La prime d'émission diminue de 25 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires suite à la décision de l'AG d'approbation des comptes 2020.

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) augmentent de 6 886 308 euros.

La variation des subventions correspond à la quote-part des subventions sur des projets d'investissement et virées au résultat en 2021.

Le résultat de l'exercice augmente de 5 997 682 euros par rapport au résultat 2020.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2021
Provisions réglementées	**93 926 325**	**9 474 699**	**(2 588 390)**	**-**	**100 812 634**
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-				-
Provisions pour investissement	-				-
Provisions pour hausse des prix	-				-
Amortissements dérogatoires	93 926 325	9 474 699	(2 588 390)		100 812 634
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-				-
Provisions pour prêts d'installation	-				-
Autres provisions réglementées	-				-
Provisions pour risques et charges	**90 039 036**	**5 930 155**	**(1 037 411)**	**8 377 579**	**103 309 359**
Provisions pour litiges	-	1 018 557			1 018 557
Provisions pour garanties données aux clients	-				-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-				-
Provisions pour amendes et pénalités	-				-
Provisions pertes de change	-				-
Provisions relatives au personnel	10 164 419	398 660	(1 037 411)		9 525 668
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-				-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-				-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-				-
Autres provisions pour risques et charges	79 874 617	4 512 938		8 377 579	92 765 134
TOTAL	**183 965 362**	**15 404 854**	**(3 625 801)**	**8 377 579**	**204 121 993**

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne et une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Montoir de Bretagne.
L'ajustement correspond à la révision au 31 décembre 2021 des taux de désactualisation et des taux d'inflation des provisions pour démantèlement des sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin, ainsi qu'à l'impact du changement d'estimation de la provision pour démantèlement du site de Fos Tonkin.

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2021	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	**0**	**0**	**-**	**-**
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	0	0		
Dettes financières diverses	**346 403 968**	**10 317 088**	**161 528 760**	**174 558 120**
Divers	346 403 968	10 317 088	161 528 760	174 558 120
Associés comptes courants				
Fournisseurs	**31 964 142**	**31 964 142**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 041 290	29 041 290		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 922 852	2 922 852		
Dettes fiscales & sociales	**26 982 601**	**26 982 601**	**-**	**-**
Personnel, organismes sociaux	21 536 763	21 536 763		
Etat, impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	2 971 813	2 971 813		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	2 474 025	2 474 025		
Autres dettes	**6 625 858**	**6 625 858**	**-**	**-**
Autres	6 625 858	6 625 858		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	**7 873 364**	**7 873 364**		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**419 849 932**	**83 763 052**	**161 528 760**	**174 558 120**

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement t au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), au financement de l'acquisition de de la participation de TGEHF (27,5%) dans Fosmax (48,5 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (9,8 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2021 à verser en 2022, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2021, à verser en 2022, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement à des charges à payer diverses.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2020	2021
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	370 956	373 367
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	20 698 803	27 508 666
Dettes fiscales & sociales	21 852 779	22 403 199
Autres dettes	0	12 000
TOTAL	**42 922 538**	**50 297 232**

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2020	31/12/2021
Retraites	32 613 448	31 917 572
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	**32 613 448**	**31 917 572**
Indemnités de fin de carrière	**4 608 106**	**4 160 199**
Indemnités de secours immédiat	5 479 873	5 071 849
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	69 820 270	68 936 038
Avantage en nature énergie (ANE)	95 487	85 788
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	1 245 682	1 197 643
Compte épargne jours retraite	1 163 201	1 275 482
Total Avantages Post Emploi	**77 804 513**	**76 566 800**
Rentes AT/MP	4 135 402	3 901 981
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 568 835	1 626 403
Incapacité temporaire (longues maladies)	143 995	7 671
Invalidité suite incapacité temporaire	619 103	401 741
Médailles du travail	866 176	843 177
Aide bénévole amiante	122 478	123 314
Total Avantages long terme	**7 455 989**	**6 904 287**
Total Engagements bruts	**122 482 056**	**119 548 858**
dont provisionnés dans les comptes sociaux	8 701 671	8 101 930
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	28 399 868	32 660 064

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements «droits spécifiques passés» de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1er janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :
- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des «unités de crédit projetées», repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2021 est de 1.31 % contre 0.78% au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 31 917 572 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 32 660 064 euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 1.31 % au 31 décembre 2021 contre 0.78 % au 31 décembre 2020. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 1.06 % au 31 décembre 2021, contre 0.52% au 31 décembre 2020.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.
La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.
Au 31 décembre 2021, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 76 566 800 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.
Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.
Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 6 904 287 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.
La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».
Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 4 160 199 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2021 à hauteur de 4 546 344 euros.

C - PROVISIONS

Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 8 101 930 euros au 31 décembre 2021 a été établie au titre :
- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.
Des versements ont été effectués en 2021 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 1 615 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite validés au cours de l'exercice, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 228 000 euros.
La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2021 est de 32 660 064 euros dont 28 113 720 euros concernent les retraites et 4 546 344 euros concernent les indemnités de fin de carrière.
Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +1,39 %.
Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est de +1,01 %.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2020	2021
Production vendue de biens	754	10 215
Accès des tiers aux terminaux	139 827 758	95 154 955
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	3 168 492	8 043 561
Prestations de services tertiaires	0	19 705
Prestations interfaces techniques	2 058 925	1 094 153
Prestations expertise et services	57 688 185	59 924 703
Autres prestations	-411	-351
Autres recettes	818 826	4 872 899
TOTAL	**203 562 527**	**169 119 840**

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers** (ATTM).

- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,2 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.

- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz.

- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG où d'autres partenaires d'Elengy.

- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieurs

	2020	2021
Achats non stockés de matières et fournitures	17 770 329	18 901 448
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-99 507	-40 564
Locations	3 629 380	3 618 534
Charges locatives	475 383	492 480
Entretien et réparations	10 714 243	10 803 442
Primes d'assurance	4 051 721	2 909 111
Etudes et recherches	3 538 986	1 916 665
Services extérieurs divers	198 945	238 539
Personnel extérieur à l'entreprise	2 033 599	2 146 366
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	551 678	494 403
Publicité, publications, relations publiques	237 648	183 262
Transports de biens et transports collectifs du personnel	126 628	62 200
Déplacements, missions et réceptions	294 046	313 398
Frais postaux et de télécommunications	40 541	51 157
Services bancaires et assimilés	6 617	8 259
Autres services extérieurs divers	11 046 343	10 865 485
TOTAL	**54 616 580**	**52 964 188**

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2021**
Dotation aux amortissements linéaires	(36 198 924)	(18 057 350)
Dotation amortissement actif démantèlement	(795 128)	(771 863)
TOTAL	**(36 994 052)**	**(18 829 214)**

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.
La diminution des dotations par rapport à 2020 est due au site de Fos Tonkin dont les installations ont été totalement amorties fin 2020.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2021**
Provisions relatives au personnel *(dotations)*	(1 391 560)	(398 660)
Provisions relatives au personnel *(reprises)*	606 000	1 037 411
Provisions relatives aux clients *(dotations)*	(1 099 317)	(857 477)
Provisions relatives aux clients *(reprises)*	0	78 005
Provisions relatives aux autres risques *(dotations)*	0	(3 909 843)
Provision relatives aux autres risques *(reprises)*	221 332	0
Dépréciation des stocks *(dotations)*	(101 455)	(810 925)
Dépréciation des stocks *(reprises)*	5 996	352 848
TOTAL	**(1 759 004)**	**(4 508 641)**

Transferts de charges	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2021**
Transferts de charges	31 339	64 975
TOTAL	**31 339**	**64 975**

Le poste transfert de charges comprend sur 2021 des frais liés au personnel ainsi que quelques indemnités d'assurance.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Revenus des titres de participation		49 924 235	49 924 235	26 297 265
Intérêts, charges et produits assimilés	(2 180 625)	456 865	(1 723 760)	(1 316 684)
Arrondis de conversion	(428)	-	(428)	(429)
Charges désactualisation - Démantèlement	(1 621 652)		(1 621 652)	(1 645 825)
Résultat de change	(7 598)	6 080	(1 518)	1 192
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(63)	63	(1)	418
TOTAL	**(3 810 366)**	**50 387 242**	**46 576 876**	**23 335 937**

Les revenus des titres de participation correspondent en majorité à la distribution d'un dividende des filiales d'Elengy détenues à 100 % reçu en 2021, pour un montant de 49 662 598 euros de Fosmax LNG et d'un montant de 186 832 euros d'Elengy Hub & Expertises.

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(876 418)	1 200	(875 218)	(662 257)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(9 474 699)	2 588 390	(6 886 309)	2 094 771
Autres dotations et reprises exceptionnelles				
Autres	280	78 816	79 096	87 160
TOTAL	**(10 350 837)**	**2 668 406**	**(7 682 431)**	**1 519 674**

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent de la mise hors exploitation d'immobilisations ou du passage en coût échoués des projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond principalement en 2021, à la quote-part de subvention virée en résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	40 860 079	3 858 196	12 216 225
Résultat financier	46 576 876	(47 356 958)	(213 544)
Résultat exceptionnel	(7 682 431)	0	(2 103 027)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(2 264 000)	32 346	(610 904)
Impôt sur les sociétés			(89 864)
TOTAL	**77 490 525**	**(43 466 416)**	**9 198 887**

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 27.37%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2021 est de 9 198 887 euros; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2020 de 8079 euros.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2021, de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles en globalité, une partie des charges de démantèlement de Fos Tonkin suite à la vérification de comptabilité de 2020, ainsi que la provision pour participation des salariés au titre de 2021 versée en 2022.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2020 versée en 2021.

Le poste impôt sur les sociétés de (89 864) euros intègre les régularisations d'impôts antérieurs mentionnés ci-dessus, et les crédits d'impôts famille et mécénats pour (97 942) euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Elengy a fait partie du périmètre d'intégration fiscale de GRTgaz entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Elle en est sortie en 2020 suite à l'entrée de SIG dans son capital, la condition de détention à 95% pour l'application du régime n'étant plus remplie.
Suite à la détention à 100% de son capital par GRTgaz à compter du 22 décembre 2021, Elengy envisage de réintégrer le périmètre fiscal de GRTgaz à partir de 2022.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2020	2021
Résultat net de l'exercice	62 293 956	68 291 638
Participation des salariés	2 599 159	2 264 000
Impôts sur les bénéfices	16 108 167	9 198 887
Résultat comptable avant impôts	**81 001 281**	**79 754 524**
Variation des prov. Réglementées	-2 094 771	6 886 309
Résultat hors impôts et dérogatoire	**78 906 510**	**86 640 833**

Note 22 – Trésorerie

	2020	2021
Disponibilités	460 839	3 236 979
Solde créditeur de banque et concours	0	0
Trésorerie courante	**460 839**	**3 236 979**

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2020	31/12/2021	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	34 886 405	36 806 322	588 756	36 200 776	16 791
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 992 554	4 992 552		642 130	4 350 424
TOTAL*	**39 878 959**	**41 798 874**	**588 756**	**36 842 906**	**4 367 215**
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	18 840 341	54 014 906	13 285 507	8 832 966	31 896 433
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus	10 035 100	55 622 754	-	23 726 323	31 896 431
TOTAL*	**28 875 441**	**109 637 660**	**13 285 507**	**32 559 289**	**63 792 864**

** hors CRCP*

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM6 (délibération CRE du 07 janvier 2021), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux,
- couvert à 75 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 80 % ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

La CRE a également introduit dans le cadre de l'ATM6, les nouveautés suivantes :

- pour les charges d'exploitation, l'écart entre le taux d'inflation prévisionnel retenu par la CRE et l'inflation réellement constatée est couvert à 100% par le CRCP.
- pour la période tarifaire ATM6, les montants de R&D non dépensés sur la période seront restitués via le CRCP, les dépassements resteront à la charge de l'opérateur ;
- Concernant le terminal de Montoir, les montants associés à des maintenances présentées dans le dossier tarifaire qui n'auront pas été mis en œuvre pendant la période tarifaire seront à restituer au travers d'un montant inscrit au solde du CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2021 s'élève à 14,3 MEUR dont -2,5 MEUR constitués au titre de l'année 2021.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2021 est de 384 contre 371 en 2020.

Les effectifs moyens payés au 31 décembre 2021 se décomposent de la façon suivante :

2021	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	369	0	**369**

L'effectif moyen payé en 2020 était de 359 agents.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2020	31/12/2021
Organes d'administration (1)	40 080	30 000
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses
(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commence)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 838 408	100,00%	626 103 939	626 103 939	94 538 412		134 859 902	49 648 011	-
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
a) Françaises	180 000	1 278 000	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		25 940 062	186 747	-
b) Etrangères										
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.

CONFIDENTIEL

ELENGY
Société anonyme au capital de 132 202 620 euros
Siège social : 11, avenue Michel Ricard – 92270 BOIS-COLOMBES
451 438 782 RCS NANTERRE

-oo0oo-

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix heures, s'est tenue, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Elengy, société anonyme au capital de 132 202 620 euros divisé en 13 220 262 actions, chacune entièrement libérée, sur convocation de son conseil d'administration.

Le comité social et économique a été informé, par l'intermédiaire de son secrétaire, de la tenue de la présente assemblée et a reçu en temps opportun communication des documents et renseignements soumis à l'assemblée.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres de l'assemblée.

Les actionnaires, la société GRTgaz (440 117 620 RCS Nanterre), représentée par Monsieur Thierry TROUVE, et la société GRTgaz Développement (532 857 349 RCS Nanterre), représentée par Madame Virginie LE FOLL , assistent à la réunion.

Mme Sabah HAMDANI est désignée comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Thierry TROUVE, représentant de GRTgaz et Madame Virginie LE FOLL, représentant de GRTgaz Développement sont appelés comme scrutateurs et acceptent chacun cette fonction.

Le président de l'assemblée constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Sont absents et excusés :

- Le Cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire de la société,
- Le représentant du comité social et économique.

Le président de l'assemblée dépose sur le bureau, pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation notamment la lettre d'information adressée au comité social et économique, avec les accusés de réception correspondants,
- la feuille de présence signée des membres du bureau,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolution,
- la liste des administrateurs et des actionnaires,

- les renseignements (nom, prénom, références professionnelles au cours des cinq dernières années, etc.) afférents au candidat présenté aux fonctions de membre du conseil d'administration,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le président de l'assemblée rappelle que tous les documents devant légalement être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

Le président de l'assemblée rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes et lecture des rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Absence de conventions réglementées,
- Démission du représentant permanent d'un administrateur et nomination d'un nouveau représentant,
- Remboursement partiel d'une prime d'émission,
- Pouvoirs pour formalités

-oo0oo-

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	68 291 637,61
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau bénéficiaire	7 998 460,00
Bénéfice distribuable	76 290 097,61
Dividende	**68 745 362,40**
Report à nouveau	7 544 735,21

Nous proposons :

- de distribuer un dividende net de 5,20 € par action, soit la somme de 68 745 362,40 € au titre de l'exercice 2021 ;
- de distribuer ce dividende avant le 30 juin 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission d'un administrateur et ratification d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, constatant la démission de **Monsieur Antoine PAUL-CAVALLIER**, représentant permanent de la Société d'Infrastructures Gazières (SIG), administrateur personne morale du conseil d'administration d'Elengy, décide sur proposition du Conseil d'administration de ratifier la cooptation de **Monsieur Daniel THEBERT**, né le 12 février 1964, à Pont-Audemer (27) et demeurant 21 rue Letellier 75015 Paris, et ce pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Antoine PAUL-CAVALLIER, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Daniel THEBERT a déclaré qu'il acceptait les fonctions de représentant permanent de SIG si celles-ci venaient à lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre des mandats d'administrateurs qu'une même personne peut occuper.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles l. 225-38 et suivants du code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, prend acte de ce qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Remboursement partiel d'une prime d'émission)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de rembourser à ses actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital social, une partie des sommes affectées au compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » dans les comptes de la société à hauteur de 30 000 000 (trente millions) d'euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemble générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à Lextenso, Services Formalités, domiciliée à La Grande Arche, Paroi Nord 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris - La Défense, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

-oo0oo-

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président

Monsieur Didier HOLLEAUX

ELENGY
Société anonyme au capital de 132 202 620 euros
Siège social : 11, avenue Michel RICARD – 92 270 BOIS-COLOMBES
451 438 782 RCS NANTERRE

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société et des résultats au cours de l'exercice écoulé, et de porter à votre connaissance les principaux événements survenus depuis le 1er janvier 2021 ainsi que les perspectives d'avenir.

Lors de la présente assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées du cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire de la société.

Nous vous rappelons que tous les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et dans les délais légaux.

De même, conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L.226-10-1 alinéa 1er, le rapport sur le gouvernement d'entreprise vous est présenté, en Annexe 1, au sein du présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Elengy possède et exploite deux terminaux méthaniers situés en France : le terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne et le terminal méthanier de Fos-Tonkin. Elle exploite également le terminal méthanier de Fos Cavaou dont est propriétaire Fosmax LNG, filiale détenue à 100%.

Le terminal méthanier de Fos Tonkin a démarré une nouvelle page de son histoire au 1er janvier 2021, avec un changement de client à la suite de l'Open Season réalisée en 2019, et une réduction de la capacité commerciale de 35 TWh/an à 18 TWh/an. L'année 2021 a été marquée par un programme de rénovation conséquent de l'installation.

Le terminal méthanier de Montoir a connu une série de problèmes techniques au cours du premier semestre 2021, impactant la capacité de réception du terminal. En particulier après la détection d'une fuite sur le raccord isolant d'une canalisation en sortie du terminal, Elengy a pris la décision d'arrêter l'émission de gaz sur le réseau de transport le 4 mai. Celle-ci a repris le 2 juin 2021. Une partie des cargaisons n'ayant pu être réceptionnées à Montoir de Bretagne au cours de cette période ont été détournées à Fos Cavaou. A noter que pour pouvoir recevoir ces cargaisons, une maintenance de 3 semaines (révision d'un des bras de chargement notamment) planifiée à Cavaou sur mai et juin 2021 a dû être annulée et sera donc à replanifier ultérieurement.

Après un contexte de marché en 2020 marqué par la pandémie Covid-19 ayant conduit à des prix de marché historiquement bas, l'année 2021 a été marquée par une forte volatilité des prix au cours de

l'hiver 2020-2021 et surtout par une hausse quasi-exponentielle des prix du gaz au cours du 2ème semestre pour atteindre un plafond historique en fin d'année, conséquence de la conjonction de multiples facteurs haussiers : report de la certification du controversé gazoduc Nord Stream 2 à juillet 2022, faiblesse des flux russes vers le continent, faible disponibilité du parc de production nucléaire en France, production éolienne en Allemagne limitée, vague de froid persistante, faible niveaux de stockage et menaces géopolitiques croissantes sur la frontière Russo/Ukrainienne. Le PEG MA a ainsi atteint les 180€/MWh à fin décembre.
Ce contexte de marché a généré un taux d'utilisation relativement soutenu sur la fin de l'année (en dépit de spreads avec l'Asie pas toujours favorables) permettant de limiter la baisse de capacité de Fos Tonkin et la destruction de capacité liée aux avaries techniques de Montoir : 140.8 TWh ont été déchargés dans les trois terminaux, soit 10% de baisse par rapport à 2020, avec 57.8 TWh à Montoir (-32% par rapport à 2020), 16.1 TWh à Fos Tonkin (-13%) mais 66.9 TWh à Fos Cavaou (+27%).

Les rechargements sont quant à eux en hausse sur 2021, avec 6 opérations réalisées à Fos Cavaou contre 4 en 2020. Le jalon du 100ème rechargement a été réalisé fin août.

Le service de transbordement direct à haut débit a légèrement marqué le pas en 2021 puisque 10 opérations ont été réalisées contre 21 en 2020 et aucune opération spot (2 en 2020) sans impact sur le nombre d'opération facturé qui reste stable par rapport à 2020 (33 opérations) grâce au contrat long terme.

Globalement 203 escales de méthaniers ont été réalisées sur l'ensemble de trois terminaux en 2021, en légère baisse par rapport à 2020 (223 escales).

Concernant les services small scale, pour le chargement de citernes, la montée en puissance des capacités mises en service à Fos-Cavaou fin 2019 (capacité de 40 chargements/jour) associée aux bonnes performances enregistrées à Montoir ont permis d'augmenter l'activité de +27% par rapport à 2020 avec un total de 14715 citernes chargées sur les trois terminaux (Fos 11234 = +35% - Montoir-de-Bretagne 3481 = +22%).
Le jalon de 40 000 citernes chargées depuis le démarrage du service en 2013 a été atteint en mai 2021.
Par ailleurs, le transport d'un conteneur GNL chargé sur les terminaux d'Elengy à Fos par voie ferroviaire vers l'Italie a été réalisé en mars 2021.
Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la mise en place du service de chargement de micro méthaniers sur le terminal de Fos Cavaou et la réalisation de la première opération le 28 décembre 2021.

Le Plan de Continuité de l'Activité et le recours au télétravail massif du personnel mise en place en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 s'est poursuivi en 2021, sans impact majeur sur les activités commerciales et la réalisation du programme de maintenance.

La forte utilisation de Montoir-de-Bretagne et le vieillissement des équipements de Fos Tonkin ont mis en évidence certaines fragilités de la fonction regazéification avec plusieurs Forces Majeures techniques.

Entre mars et juillet 2021, la phase non engageante d'une procédure commerciale (Open season) a été lancée au terminal de Fos Cavaou. Cette opération a pour objectif une augmentation de capacité commerciale du terminal et l'extension de celle-ci au-delà de 2030, échéance des contrats commerciaux actuels.
La capacité mise en vente s'articule sur plusieurs tranches avec des besoins d'investissements différents. La capacité totale commercialisée avant 2030 est de 30 TWh/an entre 2024 et 2030 et de 53 TWh/an (3,5 Mtpa) au-delà.
Cette opération a été un succès avec 12 sociétés inscrites (signature NDA), 4 sociétés qualifiées (dépôt de garantie) et

- 200% de demande de souscriptions pour la période pré 2030
- 80% de souscriptions pour la période 2030-2045 (à noter des demandes jusqu'en 2050)

Les discussions se poursuivent avec les 4 sociétés qualifiées afin de lancer la phase engageante de la procédure commerciale en 2022.

En septembre, une opération commerciale (Open Subscription Period) pour 2 TWh sur l'année 2022 à Fos Tonkin a été menée avec succès, ce qui permet de porter à 20 TWh la capacité souscrite en 2022.

2. ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Situation en Ukraine

Elengy est, et reste, particulièrement attentive aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché du GNL et du gaz en général en Europe.

Cette vigilance porte d'une part sur les transactions avec ses partenaires commerciaux russes, compte tenu des sanctions internationales qui ont frappé notamment un certain nombres de banques et d'entreprises, et sur le système gazier en France et en Europe d'autre part.

En date d'arrêté des comptes :

- Elengy n'a pas détecté d'élément susceptible d'engendrer un incident majeur dans ses transactions avec ses contreparties commerciales russes ;
- Elengy n'a pas constaté pas de difficulté particulière d'acheminement du GNL vers ses terminaux.

Elengy demeure toutefois mobilisée pour analyser sans délai les éventuels impacts sur ses états financiers, qui découleraient de l'évolution de cette crise et ses conséquences sur le marché du gaz, à savoir d'éventuelles restrictions ou défaillances des approvisionnements en provenance de Russie.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La situation liée à l'épidémie de la Covid 19 reste incertaine mais maitrisée. elle fait l'objet d'un suivi par Elengy qui met en œuvre les mesures appropriées pour ses effectifs/sous-traitants et pour réduire les conséquences de l'épidémie sur l'activité et les résultats.

A la suite des opérations commerciales menées avec succès en 2019 (OSP Montoir et OS Tonkin), Elengy se focalise sur la commercialisation des capacités libres restantes sur le terminal de Fos Cavaou qui sont attractives dans le contexte actuel.

Par ailleurs a lancé une consultation de marché en 2021 qui a démontré l'appétit du marché pour une souscription de capacités sur le terminal de Fos Cavaou après 2030, mais aussi pour des capacités additionnelles à l'horizon 2024. Dans le cadre de l'Open-Season en cours Elengy vise à concrétiser en 2022 ces souscriptions long terme.

Elengy poursuit son développement dans le domaine du GNL de détail sur ses terminaux avec la décision d'extension des capacités de chargement de citerne sur Montoir. Une décision similaire est en cours d'instruction sur le terminal de Fos Cavaou.
Elengy poursuit aussi son développement hors des terminaux. Notamment dans le cadre d'un partenariat avec la société Rubis, des études sont en cours en vue de proposer un service de transport GNL par voie ferroviaire vers un site satellite en Alsace..

La feuille de route d'Elengy se base sur 3 horizons successifs :

- Elengy est déjà largement engagé dans la promotion de l'usage du gaz naturel en général et du GNL en particulier comme carburant alternatif notamment dans le domaine du transport routier et maritime
- Elengy s'investit dorénavant aussi dans l'émergence d'une filière bio-GNL dont la destination sera surtout l'usage comme carburant transport. Le cas échéant Elengy ambitionne d'investir dans des projets de liquéfaction.

- Les terminaux d'Elengy seront adaptés à terme pour recevoir une énergie décarbonée manquante pour boucler le bilan énergétique Européen. Ceci implique un effort supplémentaire à court terme, notamment en R&D, sur les filières hydrogène liquéfié, GNL de synthèse, capture et gestion du CO2 et Elengy ambitionne d'intervenir assez rapidement au niveau d'un démonstrateur.

4. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En matière de recherche et de développement (R&D), la société s'appuie sur le Centre de Recherche ENGIE Lab CRIGEN et sur le centre de recherche GRTgaz RICE. Les actions de R&D peuvent être classées en deux catégories :
Un socle d'actions techniques généralement multi BU et pluriannuelles, destinées à consolider les acquis, voire les améliorer. Les thématiques sont les suivantes :

- Maitrise du risque industriel
- Performance des procédés
- Réduction des impacts environnementaux
- Facteurs humains et organisationnels de la sécurité
- Qualité du gaz, odorisation et comptage

Des actions destinées à préparer l'avenir et notamment la place d'Elengy dans la transition énergétique. Cette année les sujets suivants ont été traités :

- Poursuite des études engagées en 2020 sur la capture du CO2 par procédé d'anti-sublimation et établissement d'un projet de développement d'un pilote et d'un démonstrateur avec plusieurs partenaires dont Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer.
- Support au développement d'un banc d'essai de liquéfaction de bio-méthane visant à valider un procédé innovant développé par ENGIE Lab-CRIGEN
- Etat des lieux des technologies de pyrolyse du méthane adaptées à la situation des terminaux d'ELENGY en tenant compte de l'écosystème portuaire des terminaux
- Etude de pré-opportunité sur l'installation d'une unité de pyrogazéification (2G) sur un terminal méthanier

5. EXPLOITATION D'INSTALLATIONS A RISQUE

es terminaux méthaniers sont des installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La société exploite, par conséquent, ses installations avec un impératif de sécurité, le souci permanent du respect de l'environnement et les rénove régulièrement dans ce but.

Sur un plan technique, il existe sur les terminaux un risque d'accident industriel inhérent au produit manipulé : le GNL/GN, au travers des activités de déchargement ou rechargement des navires méthaniers, de stockage dans les réservoirs en béton, de regazéification avant émission sur le réseau de transport et de rechargement de citernes routières. Les terminaux sont soumis à la réglementation « Seveso III », seuil haut, relative à la prévention des accidents majeurs.

La société maîtrise les risques industriels liés à son activité via les actions contenues dans son plan de maîtrise des risques dont, notamment, l'utilisation des meilleures technologies possibles, la mise en place de règles de sécurité sur ses sites, des revues HAZOP[1] et l'analyse des HiPo[2], des actions de formation de son personnel, la réalisation de contrôles internes et d'audits internes et externes, l'actualisation des études de dangers et également des exercices de gestion des situations d'urgence.

Un système de management de la sécurité intégré, évalué par un outil reconnu internationalement (isrs9© - International Safety Rating System - de DNV) permettant de mesurer la performance du management dans les domaines de la santé et sécurité des personnes et de la sécurité industrielle, a été mis en place depuis une vingtaine d'années.

[1] HAZard and OPerability analysis
[2] High Potential (Incident/event)

Les trois terminaux exploités par Elengy ont atteint le niveau 6 de ce référentiel (renouvellement en 2020 pour le terminal de Montoir-de-Bretagne et en 2018 pour les terminaux de Fos), niveau qui démontre un haut niveau de performance en matière de sécurité des personnes et des biens.

L'ensemble de l'activité industrielle des trois sites, aussi bien l'activité liée aux navires que celle liée aux camions citernes, est couverte par les certifications ISO 9001 et ISO 14001. Les certificats ISO ont été renouvelés en 2021 pour les trois sites selon les nouvelles versions (2015) des normes. La société se prépare à ajouter à son système de management :

- La norme IS0 50001[3] respectivement pour le site de Fos Cavaou (2022) et Montoir de Bretagne / Fos Tonkin (2023).
- La norme ISO 45001[4] en 2024 dans le but de renforcer l'implication des salariés et des sous-traitants sur les questions d'hygiène, santé et sécurité

Les entreprises intervenant sur les terminaux sont fermement incitées à être certifiées MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises).

La conformité réglementaire pour les trois sites exploités par Elengy est assurée grâce à un contrat de veille, établi auprès d'un prestataire spécialisé dans le domaine et par l'utilisation d'un outil informatique qui permet une traçabilité de la conformité.

Enfin, les terminaux méthaniers font l'objet d'inspections régulières de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Concernant la maîtrise de l'urbanisme autour des sites sensibles, en 2021 la société s'est impliquée dans le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Fos Ouest[5] notamment en proposant des mesures supplémentaires visant à réduire considérablement les zones d'effets du terminal de Fos Tonkin. Elle a également contribué à la mise en place d'une gouvernance collective destinée à instituer une culture du risque technologique au niveau de la plateforme industrielle de Fos-Caban.

S'agissant de la santé et la sécurité du personnel, les accidents du travail (en service, de trajet ou bénins) sont suivis et analysés mensuellement. En 2021 la société a enregistré 4 accidents de travail avec arrêt pour ses salariés dont un accident occasionnant 84 jours d'arrêt[6]. Pour les entreprises extérieures, 4 accidents en service avec arrêt ont été enregistrés. Le bilan global quantitatif reste trop élevé. Pour les accidents des salariés, il est à noter que ces accidents se sont produits entre janvier et mai, à un moment de forte tension liée à la crise sanitaire. Il est possible que cette dernière ait entrainé un relâchement de l'attention des salariés sur leur sécurité. Concernant les accidents des entreprises extérieures il faut souligner que tous ces accidents concernent la société de gardiennage des terminaux de Fos et que 2 de ces accidents ont été contestés par l'employeur.

Elengy poursuit son plan d'actions pour la prise en compte des facteurs organisationnels et humains dans la sécurité. Notamment, une démarche sur la « reconnaissance juste en sécurité » a été déployée en 2018/2019 sur l'ensemble d'Elengy après une phase de test. Elle vise à mieux valoriser les bonnes pratiques et les initiatives en matière de la sécurité, à reconnaître le droit à l'erreur comme une opportunité de progrès et à favoriser la remontée d'informations.
Elengy déploie également une démarche de « Pratiques de Fiabilisation des Interventions » dont l'objectif premier est de « faire bien du premier coup ».

Les risques de responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes résultant de l'exploitation d'installations à risque sont couverts par l'assurance « responsabilité civile générale » du groupe ENGIE.

Enfin, la société souscrit une assurance « dommages aux biens », incluant une option « pertes d'exploitation » afin de couvrir les risques financiers à supporter en cas d'accident.

[3] Norme ISO 50001 relative au management de l'énergie
[4] Norme ISO 45001 relative à la santé et la sécurité au travail
[5] Le PPRT de Fos Ouest comprend le terminal méthanier de Fos Tonkin
[6] Chute sur une plaque de verglas qui a occasionné une blessure au genou

6. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL, AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS, ET AUX SUCCURSALES

6.1. Répartition du capital

En date du 22 décembre 2021, la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) a vendu sa participation de 17,8 % au sein du capital Elengy à la société GRTgaz, qui est à nouveau actionnaire d'Elengy à 100%.

A la clôture de l'exercice, le capital social d'Elengy est de 132 202 620 euros divisé en 13 220 262 actions de valeur nominale de 10 euros chacune détenue à 100 % par la société GRTgaz.

6.2 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation dans le capital de la société au 31 décembre 2021.

6.3 Filiales et participations

Elengy est l'associé unique de la société FOSMAX LNG avec 100% des 4 835 696 actions.
Fosmax LNG est une société par actions simplifiée, dont l'activité est la construction, l'exploitation et la gestion d'un terminal méthanier à Fos-sur-Mer.

Concernant le litige STS, le Tribunal Arbitral a condamné solidairement, dans sa sentence du 24 juin 2020, les membres du groupement à rembourser à Fosmax LNG une somme de 32 millions d'euros au titre du principal, un montant de 1,3 millions d'euros au titre des honoraires d'avocats et 0,2 millions d'euros au titre des frais de procédure. STS a également été condamné à verser des intérêts moratoires qui courent jusqu'au paiement complet du montant principal.

Un des membres s'est acquitté en 2020, spontanément après la sentence de sa quote part (50%). Les deux autres ont introduit un recours en annulation de la décision arbitrale devant le Conseil d'Etat.

Le 20 juillet 2021, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt, aux termes duquel il a rejeté le recours formé devant lui, conférant en même temps l'exequatur à la sentence arbitrale rendue le 24 juin 2020.

Courant décembre 2021, ces deux membres versent à Fosmax LNG les 50% restant du principal (environ 16,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2021, il reste à recouvrer les intérêts moratoires, pour lesquels une divergence demeure sur les modalités de calcul. Fosmax LNG va introduire une action en exécution forcée si un accord n'est pas trouvé entre les parties.

Par ailleurs, Elengy détient 100 % de la société Elengy Hub & Expertise dont objet est le développement, en France et à l'étranger, de toute activité directement ou indirectement liée au GNL.

6.4. Succursales

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que la société ne détient aucune succursale.

7. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

7.1 Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous précisons que le mode de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à ceux adoptés pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires s'élève à 169,1 millions d'euros, contre 203,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.
La baisse de 34,5 millions d'euros par rapport à 2020 correspond pour l'essentiel au passage du Tarif ATM5 bis au Tarif ATM6 au 1er avril 2021 avec un effet prix de -19M€, et un effet volume de -26,1M€ (dont 20,7M€ baisse des volumes souscrits à Tonkin de 35TWh à 18TWh dans le nouveau contrat), partiellement compensée par l'augmentation du prélèvement en nature de +4,8M€ (liée à la hausse du prix de gaz utilisé pour sa valorisation, neutre sur le résultat) et par l'augmentation des prestations à Elengy Hub & Expertise en lien avec l'accroissement des activités non régulées (+2,5M€) et à Fosmax (+3,3M€).

Le résultat d'exploitation est de 40,9 millions d'euros en baisse de 15,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires est partiellement compensée par la baisse des charges d'exploitation et plus particulièrement des amortissements, suite à l'amortissement total des actifs historiques du terminal de Tonkin fin 2020.

Le résultat financier de 46,6 millions d'euros est en augmentation de 23,2 millions d'euros par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par le versement par Fosmax en 2021 de dividendes plus importants, lié à la reconnaissance en produit de la sentence arbitrale STS de 24 juin 2020.

Le résultat exceptionnel de -7,7 millions d'euros est en baisse de 9,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de la reprise en 2020 de la globalité des amortissements dérogatoires du site de Tonkin, en lien avec la fin des amortissements des actifs historiques.

Après prise en compte de la nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de l'exercice présente un bénéfice de 68,3 millions d'euros, contre un bénéfice de 62,3 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement est de 113 millions d'euros.

Les investissements s'élèvent à 41 millions d'euros en 2021 contre 21 millions d'euros en 2020.

Le total net du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 1 104 millions d'euros et en baisse de 18 millions d'euros par rapport à 2020.

Le capital social s'établit à 132,2 millions d'euros et n'enregistre pas de variation par rapport à fin 2020.

La dette financière brute est de 346,4 millions d'euros et correspond principalement au financement de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017, au refinancement du prêt de TGEHF dans Fosmax suite au rachat de la participation de sa filiale en février 2020 (48,5 millions d'euros) auprès du Groupe Engie et aux dépôts de garanties reçus des clients dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (9,9 millions d'euros à fin 2021).

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

7.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de la manière suivante :

	En euros
Bénéfice de l'exercice	*68 291 637,61*
Dotation à la réserve légale	*-*
Report à nouveau bénéficiaire	*7 998 460,00*
Bénéfice distribuable	*76 290 097,61*
Dividende	***68 745 362,40***
Report à nouveau	*7 544 735,21*

Nous vous proposons donc de distribuer un dividende net de 5,20 euros par action, soit la somme totale de 68 745 362,40 euros au titre de l'exercice 2021.

Nous vous proposons de distribuer ce dividende avant le 30 juin 2022.

Les capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèveraient à 517 688 785,34 euros.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2 du Code général des impôts. Il est toutefois précisé que cette disposition n'est pas applicable dans la mesure où l'intégralité de la distribution sera versée à une personne morale.

Afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons dans le tableau ci-dessous les dividendes distribuées sur les trois derniers exercices. L'intégralité de ces distributions étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2 du code général des impôts ; il est toutefois précisé que cette disposition n'a pas été appliquée dans la mesure où l'intégralité de ces distributions ont été versées à une personne morale.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Somme répartie (EUR)	Dividende net (EUR)
2017	10 867 055	82 154 936	7,57
2018	10 867 055	80 198 966	7,38
2019	13 220 262	41 511 626	3,14
2020	13 220 262	62 399 636	4,72

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que la société n'a encouru aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 dudit code au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucun impôt n'a été supporté à raison de ces dépenses ou charges.

8. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

	Article D.441 -I 1°. : Factures reçues et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Article D.441I - 2°. : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					57	24					47
Montant total des factures concernées (TTC)	0	42 725	60 588	3 119	-33 037	73 395	3 131 059	16 969	-4 728 075	-282 394	-106 375	-5 099 875
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffres d'affaires de l'exercice (Préciser : HT ou TTC)												

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre des factures exclues	30	
Montant total des factures exclues (TTC)	442 237	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuels :60 jours date d'émission de facture	Délai contractuels : J+20 (ATM)
	Délai légaux : 60 jours date d'émission de facture	Délai légaux : J+60 date d'émission factures.

9. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons que :

Le Conseil d'Administration du 9 Mars 2021 a pris acte de l'élection de M Pierre FOISSELON, M Philippe LEPAGE et de M Arnaud LE CLERE en tant qu'administrateurs représentants les salariés.

Le Conseil d'Administration du 3 Juin 2021 a pris acte de la démission de M Marc HAESTIER de son mandat d' administrateur et de sa fonction de Président du Conseil et a proposé à l'Assemblée générale du 25 Juin 2021 la nomination de M Didier HOLLEAUX comme administrateur et Président du Conseil.
L'Assemblée générale du 25 Juin 2021 a nommé M Didier HOLLEAUX en ce sens.

Le Conseil d'Administration du 9 Décembre 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur, représentant de CLERIVAL, de Mme Laurence DELAIRE et a proposé à l'Assemblé générale du 30 Décembre 2021 la nomination de Mme Stéphanie SCHNEIDER pour remplacer Mme DELAIRE.
L'Assemblée générale du 30 Décembre 2021 a nommé Mme Stéphanie SCHNEIDER en ce sens.

10. REMUNERATION ALLOUEE (JETONS DE PRESENCE)

Nous vous rappelons que le montant de la rémunération allouée (jetons de présence) pour l'année 2021 a été fixé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 2021 à 25 000 euros.

11. INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code du commerce, nous vous indiquons que M. Philippe LEPAGE ne perçoit aucune rémunération ou avantage de toute nature relativement à son mandat d'administrateur représentant les salariés au sein d'ENGIE.

12. INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

NEANT

Le conseil d'administration

Annexes

1. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise

2. Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

3. Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital - NEANT

Annexe 1
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataires sociaux en fonction au 01/01/2022

Mandataire	Fonction	Nomination	Date de fin
HOLLEAUX Didier	Administrateur	30/06/2021	31/12/2022
HOLLEAUX Didier	Président	30/06/2021	31/12/2022
SPERANS, représentée par Jacques BLEIN	Administrateur	28/09/2017	31/12/2022
SOPRANOR, représentée par Raphaëlle CASTILLON	Administrateur	28/09/2017	31/12/2022
Storengy international	Gérante		
CLERIVAL SAS, représentée par Stéphanie SCHNEIDER	Administrateur	30/12/2021	31/12/2022
DEPAIL Jean-Claude	Administrateur	28/09/2017	31/12/2022
FOISSELON Pierre	Adm. Représentant des salariés	09/03/2021	09/03/2026
LE CLERE Arnaud	Adm. Représentant des salariés	09/03/2021	09/03/2026
GRTgaz Développement SAS, représenté par Nadine JAUDET	Administrateur	28/09/2017 (JF LECHAT) Remplacé le 25/06/2020	31/12/2022
LEPAGE Philippe	Adm. Représentant des salariés	13/10/2009	25/05/2026
PELLE Patrick	Administrateur	28/09/2017	31/12/2022
GEOFFRON Patrice	Administrateur	25/06/2020	31/12/2025
Société d'Infrastructures Gazières SA représentée par **Antoine PAUL-CAVALLIER**	Administrateur	28/09/2017 (D THEBERT) Remplacé le 30/12/2020	31/12/2022
GEOSUD : société détenant 50% de la société Géométhane	Administrateur		
Géométhane	Administrateur		

Société d'Infrastructures Gazières SA représentée par **Elise STOFFAES COLUSSI**	Administrateur	25/06/2020	31/12/2025

Direction Générale ELENGY au cours de l'exercice 2021

- **Sandra ROCHE, Directrice Générale (depuis le 01/06/2019)**

Fosmax LNG (SAS)	Présidente et membre du comité de direction depuis le 20/06/2019).
Elengy Hub & Expertise (SAS)	Présidente depuis le 1er juin 2019.

Annexe 2

Tableau des cinq derniers exercices
(article R. 225-102 du code de commerce)

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	132 202 620	132 202 620	108 670 550	108 670 550	108 670 550
b) Nombre d'actions émises	13 220 262	13 220 262	10 867 055	10 867 055	10 867 055
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	169 119 835	203 562 527	195 242 414	190 761 072	184 764 569
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	101 467 193	116 705 815	106 281 338	137 552 745	129 497 516
c) Impôts sur les bénéfices*	9 198 887	16 108 167	15 606 656	17 382 725	16 835 086
d) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	92 268 306	100 597 648	90 674 682	120 170 020	112 662 430
e) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	68 291 638	62 293 956	51 635 471	80 157 193	80 824 858
f) Montant des bénéfices distribués *	68 745 362	62 399 637	41 511 626	80 198 866	82 154 936
g) Participation des salariés *	2 263 999	2 599 159	1 812 142	1 413 522	1 961 974
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	7	8	8	11	10
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5	5	5	7	7
c) Dividende versé à chaque action	5	5	4	7	8
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés		359	358	367	364
b) Montant de la masse salariale		23 655 621	22 979 772	23 499 686	22 102 307
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		12 124 753	12 417 401	11 629 482	11 641 544

**c) Impôts sur les bénéfices : y compris CICE*
**f) Montant des bénéfices distribués : Dividendes proposés au titre du dernier exercice clos avant son approbation par l'AG qui se tiendra en N+1*
** g) Participation des salariés: montants estimés*

ELENGY

Société Anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ELENGY

Société Anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société ELENGY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 82 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours d'exercices antérieurs, qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé en application de l'article R. 225-30 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Nadia LAADOULI